

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 43^e année – N° 29 – Jeudi 26 août 2021

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N^{os} 247 et 1522

Commune: Porrentruy et Courtedoux

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: Rétro Circuit Porrentruy – Courtedoux

Tronçon: Porrentruy – Courtedoux
Du giratoire du Dinosauré –
Giratoire entrée Est de Courtedoux

Village de Courtedoux

Du giratoire entrée Est de Courtedoux
– Rue du Clôtre – La Combatte – Rue
du 23-Juin – Carrefour rue du Collège

Durée: Le 5 septembre 2021 de 7h00 à 20h00

Particularités: Néant

**Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)**

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi

qu'aux indications du personnel du chantier de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 30 juillet 2021.

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Nouvelle adresse pour l'envoi des courriers postaux

Suite à la réorganisation des cases postales dans les deux filiales de La Poste à Porrentruy, les courriers postaux concernant le Journal officiel devront être envoyés, dès le 23 août 2021, à l'adresse suivante:

**Journal officiel de la République et Canton du Jura
c/o Centre d'impression Le Pays
Case postale 1116, 2900 Porrentruy 1**

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 19 août 2021, la:

Modification de l'aménagement local de Charmoille

- Modification de l'affectation, parcelle 137
- Modification des art. 53a, 65, 89, 106 et 123

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal

La Baroche, le 20 août 2021.

Conseil communal.

Boécourt

Assemblée bourgeoise

mardi 31 août 2021, à 20h00, au local de l'immeuble locatif de la Bourgeoisie à Boécourt

Ajout et modification à l'ordre du jour:

5. Discuter et voter le crédit pour la réalisation de l'accès à la parcelle N° 244 du stand de tir, ban de Boécourt.
6. Divers et imprévu.

Boécourt, 17 août 2021.

Secrétariat de la Bourgeoisie.

Courrendlin

Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon qu'aucune branche ne pénètre dans l'espace libre. Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4m50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2m50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci.

Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des passages à niveau, croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximum de 80 cm (article 76 LCER).

Les arbres, les buissons et les haies vives ne doivent pas entraver la visibilité des éclairages publics, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 24, alinéa 3, du règlement communal sur les constructions à partir de mi-septembre jusqu'à mi-mars conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.

Courrendlin, le 23 août 2021.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Fontenais

Assemblée communale ordinaire

lundi 6 septembre 2021, à 20h15, à la Salle Bregnard (bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2021.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2020 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Fontenais, août 2021.

Conseil communal.

Grandfontaine

Dépôt public

Plan spécial d'équipement de détail

«Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Grandfontaine dépose publiquement durant 30 jours, soit du 26 août 2021 au 27 septembre 2021 inclusivement, à son Secrétariat communal, le document suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail
«Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt»

en vue de son adoption par le Conseil communal.

Durant le dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Grandfontaine, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Grandfontaine, Rue de la Férouse 11, 2908 Grandfontaine, jusqu'au 27 septembre 2021 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial d'équipement de détail «Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt»».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Grandfontaine, le 23 août 2021.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Chevenez

Dépôt public

Plan spécial d'équipement de détail

«Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt»

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987 (LCAT), la commune de Haute-Ajoie dépose publiquement durant 30 jours, soit du 26 août 2021 au 27 septembre 2021 inclusivement, à son Secrétariat communal, le document suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail
« Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt »

en vue de son adoption par le Conseil communal.

Durant le dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Haute-Ajoie durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 de la LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez jusqu'au 27 septembre 2021 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial d'équipement de détail « Liaison en eau potable Grandfontaine-Rocourt » ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la LCAT).

Chevenez, le 23 août 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 16 août 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, les restrictions suivantes sont publiées:

- **Courfaivre:**
Carrefour Rue Champ du Moulin – Rue de la Rauracie
- **Glovelier:**
Carrefour Rue de la Breuillette – Rue de la Raisse

Vu la présence de miroirs, les signaux OSR 3.02 « Cédez le passage » sont remplacés par des signaux OSR 3.01 « STOP ». Les marquages sont adaptés.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Bassecourt, le 19 août 2021.

Conseil communal.

Saint-Brais

Assemblée ordinaire de la commune 2^e section lundi 20 septembre 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2020.*
3. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune 2^e section:

Assemblée ordinaire de la commune municipale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2020.*

3. Accepter l'adhésion de la commune de Saint-Brais au nouveau Syndicat de la Zone d'Activité d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM), prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation.**

4. Divers et imprévus.

Immédiatement après l'assemblée de la commune municipale:

Assemblée ordinaire de la commune 1^{re} section

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2020.*
3. Divers et imprévus.

*Les comptes seront à disposition au Secrétariat communal à partir du 9 septembre 2021.

**Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour de la commune municipale est déposé publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Saint-Brais, le 17 août 2021.

Conseil communal.

Val Terbi

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 31 octobre 2021

Les électrices et électeurs de Montsevelier, Vermes et Vicques (cercle électoral de l'ancienne Commune de Val Terbi) sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques, du règlement sur les élections communales et de la convention de fusion entre les communes de Corban et Val Terbi.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 6 septembre 2021, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du ou des candidats et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans le cercle électoral de Montsevelier, Vermes et Vicques.

Ouverture du bureau de vote

Lieux: Halle de Montsevelier, Halle de Vermes et Centre communal de Vicques.

Heure d'ouverture: dimanche 31 octobre 2021 de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 21 novembre 2021 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 3 novembre 2021, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Val Terbi, le 26 août 2021.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérants et auteurs du projet: Bleyaert & Minger SA, François Minger, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une ferme villa-génoise à Alle; 10 logements, pompe à chaleur air-eau à l'extérieur du bâtiment, 15 places de stationnement.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 527, sise à la Rue des Forgeons 5, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA b.

Dimensions: Longueur 36m67, largeur 14m27, hauteur 6m50, hauteur totale 12m90.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte idem existante, bardage bois, teinte brune; toiture: tuiles TC, teinte brune.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 26 août 2021.

Conseil communal.

Alle

Requérants et auteurs du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale en maçonnerie avec toiture à 2 pans, avec installation photovoltaïque et système de chauffage par pompe à chaleur, terrasse couverte, couvert à véhicules et rangement extérieur.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 3739, sise au lieu-dit Coinat d'Essertiau, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA j.

Dérogation requise: Article 2.4.1 RCC (aménagements).

Dimensions: Longueur 12m59, largeur 10m03, hauteur 4m30, hauteur totale 5m50.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte blanche, bardage bois, teinte grise; toiture: tuiles, teinte grise, toiture plate fini lé bitumineux.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 26 août 2021.

Conseil communal.

Alle

Requérant: Artibois SA, Quentin Gurba, Pré Monsieur 1A, 2942 Alle. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Kevin Guélat, Grand Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une toiture, aménagement de 16 places de par cet d'une nouvelle place d'exposition avec podium en béton et panneaux brise-vue.

Cadastre: Alle. Parcelles N°s 6045 et 6046, sises au lieu-dit Pré Monsieur, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dérogation requise: Article AA11RCC (structure du cadre bâti).

Dimensions: Longueur 96m23, largeur 31m12, hauteur 5m20, hauteur totale 6m90.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage bois gris; toiture: revêtement métallique rouge.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 26 août 2021.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérante: Commune ecclésiastique de Saint-Ursanne, Rue de la Tour 7, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Gabriel Jeannerat, Rue du Quartier 4, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Construction d'un locatif avec 4 logements, parking, panneaux solaires, PAC int., terrasse non couverte + 2 cases de stationnement ext. non couvertes, sur la parcelle N° 218, surface 956 m², sise au lieu-dit Clos Sainte-Catherine / Route du Moulin des Lavois. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 21m12, largeur 13m05, hauteur 5m50, hauteur totale 6m89; garage/terrasse: longueur 16m25, largeur 9m80, hauteur 3m50, hauteur totale 3m50.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et ossature bois, façades: bardage sapin et B.A. apparent, teintes naturelles, toiture: tuiles TC, teinte rouge naturel.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2021 au Secrétariat communal du Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 26 août 2021.

Conseil communal.

Courgenay

Requérants: Jean-Paul et Christine Frossard, Amont-l'Ave 14, 2950 Courgenay. Auteurs du projet: Carole Frossard, La Tuilerie 11, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale et d'un garage.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 786, sise au lieu-dit Sur-le-Bottenier, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Longueur 23m23, largeur 10m50, hauteur totale 3m90.

Genre de construction: Matériaux façades: teinte à préciser; toiture: graviers (gris).

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 19 août 2021.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant et auteur du projet: Noah Neukomm, Route de la Fontaine 23, 2908 Grandfontaine.

Description de l'ouvrage: Transformation intérieure du bâtiment, agrandissement de la zone habitation dans l'écurie existante; changement du chauffage, changement de fenêtres, isolation du sol et isolation du toit.

Cadastre: Courtemautruy. Parcelle N° 659, sise à la Rue de Courtary 2, 2950 Courtemautruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA b.

Dimensions extérieures inchangées (longueur, largeur et hauteur).

Genre de construction: Matériaux façades: briques type thermocellit et crépi couleur identique à l'existant; toiture: sans changement.

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 19 août 2021.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérant et auteur du projet: Paul Kunz, La Bergerie 1, 2830 Courrendlin.

Projet: Local technique (bâtiment N° 4): installation d'une nouvelle chaudière avec cheminée et construction d'un mur intérieur; hangar (bâtiment N° 3): bétonnage de toute

la surface, accès bétonné à la fosse à lisier, rehaussement de 2m00 du toit d'un couvert, sur les parcelles N°s 2400 et 797, surfaces 20025 et 806577 m², sises au lieu-dit Le Bambois. Zone d'affectation: Zone agricole (ZA).

Dimensions rehaussement couvert existantes: Longueur 11m80, largeur 4m40, hauteur 3m20, hauteur totale 3m60.

Genre de construction: Rehaussement couvert existant; matériaux: structure en bois et métal (similaire existant); façades: existantes; toiture: métal ou Eternit.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2021 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 19 août 2021.

Conseil communal.

Courrendlin / Vellerat

Requérants: Claire Agnolini et René Mayr, Champ-Medom 33, 2830 Vellerat. Auteurs du projet: Pierre Geiser, menuiserie charpenterie, Rue de la Faverge 31, 2853 Courfaivre.

Projet: Régularisation de travaux pour la construction d'un couvert, sur la parcelle N° 234, surface 1670 m², sise au lieu-dit Champs-Medom. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions couvert: Longueur 6m39, largeur 5m54, hauteur 2m90, hauteur totale 3m65.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois (sapin); toiture: plaques ondulées Eternit, teinte brune.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2021 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 19 août 2021.

Conseil communal.

Courroux / Courcelon

Requérant: Gilles Rais, Rue de la Ribe 2, 2823 Courcelon. Auteurs du projet: Banergie SA, Rue de l'Eglise 14, 2800 Delémont.

Projet: Déconstruction: ¼ du toit – sud-ouest et balcon sud. Construction: volume cubique dans la projection du toit démonté, rehaussement du toit de 50 cm, aménagement des combles, velux, isolation périphérique de 18 cm, isolation entre et sur chevrons, agrandissement ouvertures niveau combles est et ouest, nouvelle entrée et escalier extérieur face nord, panneaux PV pente sud du toit, PAC extérieure, aménagement chemin du parking sud vers l'entrée nord, sur la parcelle N° 2242, surface

600 m², sise à la Grand Rue 3. Zone d'affectation: Zone mixte A (MA).

Dimensions bâtiment principal: Longueur 13m16, largeur 10m60, hauteur 5m06, hauteur totale 7m32.

Genre de construction: Matériaux: brique terre cuite – isolation styropor; façades: crépis blanc, bardage noir RAL 7021; toiture: tuiles terre cuite rouge brun, pente 24°, double étanchéité/substrat/végétation, teinte végétale, plate.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2021 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 26 août 2021.

Conseil communal.

Delémont

Requérante et auteure du projet: Anne-Sophie Erard, Rue Abbé Daucourt 2, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une habitation, pose de panneaux solaires et réaménagement d'une partie des alentours.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4759, sise à la Rue Abbé-Arthur-Daucourt, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dimensions: Longueur 17m57, largeur 7m91, hauteur 2m90, hauteur totale 2m90.

Genre de construction: Matériaux façades: béton apparent; toiture: plate / végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 23 août 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Lajoux

Requérant: Claude Brahier, Route Principale 48, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Inter-Services, Rue des Noires-Terres 10, 2853 Courfaivre.

Projet: Transformation et changement d'affectation du bâtiment N° 16A pour aménagement d'un logement en résidence principale, avec poêle, panneaux solaires, couvert à voiture, PAC ext. et mini-STEP enterrée, sur les parcelles N°s 145 et 151, surfaces 136000 et 184280 m², sises au lieu-dit Les Vacheries de Lajoux. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 11m85, largeur 9m75, hauteur 4m60, hauteur totale 7m10; couvert: longueur

6m75, largeur 4m00, hauteur 2m65, hauteur totale 3m15; mini-STEP béton préfabriqué: diamètre 2m20, hauteur 2m65, hauteur totale 2m65.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante et nouvelle, et nouvelle ossature bois; façades: bardage bois, teinte naturelle, et crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte rouge.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT, article 44 lit. b RCC (distance à la voie publique).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 septembre 2021 au Secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 23 août 2021.

Conseil communal.

Lajoux

Requérant: Romain Brahier, Pré la Dolaise 16G, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Projet: Assainissement énergétique du bâtiment N° 16G par la pose d'une isolation périphérique + toiture entre chevrons et le remplacement des fenêtres, sur la parcelle N° 389, surface 1178 m², sise au lieu-dit Pré la Dolaise. Zone d'affectation: Habitation HAa.

Dimensions principales existantes.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: existante inchangée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 septembre 2021 au Secrétariat communal de Lajoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 23 août 2021.

Conseil communal.

Mervelier

Requérants: Rachel Kohler et Lucas Jaquet, Rière le Moulin 1, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Ramon Jaquet Sàrl, Rue du 23-Juin 21, 2822 Courroux.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, coupole lumière, panneaux solaires, serre et dépôt pour matériel de maraîchage, couvert à voitures avec terrasse à l'étage, sur la parcelle N° 205, surface 757 m², sise à la Zone industrielle / Impasse des Saules. Zone d'affectation: Mixte MAa. Plan spécial: Les Lammes.

Dimensions principales: Longueur 19m02, largeur 9m22, hauteur 7m43, hauteur totale 7m43; couvert/terrasse: longueur 8m73, largeur 6m73, hauteur 7m43, hauteur totale 7m43.

Genre de construction: Matériaux: B.A., gabions, ossatures bois et métalliques; façades: B.A. apparent, teinte grise; gabions, teinte naturelle; bardage bois, teinte naturelle, ossature métallique, teinte grise (naturelle), végétalisation; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 septembre 2021 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 19 août 2021.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérante: Municipalité de Porrentruy, Cédric Humair, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: RWB Jura SA, Nicolas Landoz, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un chemin en chaille entre les bâtiments N° 100 et N° 100A dans la zone des puits du Pont d'Able.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 1321, sise au lieu-dit En Able dessous le Petit Fahy, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, zone ZA.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Longueur 180m00, largeur 2m60.

Genre de construction: Matériaux: natte géotextile et couche de 30 cm de chaille.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 17 août 2021.

Service UEI.

Vendlincourt

Requérantes: Commune mixte de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt; Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan. Auteur du projet: Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, Rue de la Gare 23, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Réaménagement d'un chemin piéton et d'un passage à niveau afin de les rendre compatibles avec les normes ferroviaires et accessibles en tant que chemin public, aménagement d'une place de stockage en groise et d'un espace de livraison et de rebroussement en enrobé bitumineux, installation d'une tour à hirondelles.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelles N°s 2408 et 2494, sises à la Route de Bonfol, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT), autre

Dimensions chemin piéton: Longueur 127m00, largeur 1m50, hauteur totale 0m83; tour à hirondelles: hauteur 7m00.

Genre de construction: Matériaux: chaille, groise (chemin piéton); groise (place de stockage); enrobé bitumineux (place de rebroussement); bois (tour à hirondelles).

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 septembre 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 20 août 2021.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérant: Serge Heusler, Le Courtedoux 29, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Projet: Construction d'un rural avec fenil, réduit et stabulation; modification du talus en façade est; place à lisière existante; sur la parcelle N° 8, surface 4064 m², sise au lieu-dit Le Courtedoux. Zone d'affectation: Zone centre C.

Dimensions nouveau bâtiment: Longueur 17m64, largeur 6m45, hauteur 6m36, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Matériaux: béton, brique silico-calcaire et bois; façades: béton visible, brique silico-calcaire grise visible, lambris bois naturel; toiture: panneaux sandwichs, teinte rouge brique, pente 8°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 septembre 2021 au secrétariat communal de Vendlincourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 18 août 2021.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision d'un départ en retraite, le Service de l'économie rurale met au concours un poste de

Collaborateur-trice scientifique à 40%

Mission: Vous collaborez à la gestion et au soutien des projets d'améliorations foncières (remaniements parcellaires, alimentation en eau, desserte rurale, etc.), dans toutes leurs phases de développement (préparation, évaluation des projets, traitement des demandes de subventions, haute surveillance, décomptes, entretien, désaffectations). La coordination avec les services cantonaux et fédéraux fait partie de votre mission. Vous appliquez la législation sur les améliorations foncières (LAS, RSJU 913.1; OAS, RS 913.1). Vous accompagnez les syndicats d'améliorations foncières. Vous préparez des préavis du service pour différents dossiers d'aménagement du territoire et d'environnement impactant l'agriculture. Vous pouvez être appelé-e à participer à des groupes de travail en lien avec le secteur.

Profil: Vous êtes titulaire d'un master en ingénierie du territoire, ingénierie des sciences de l'environnement ou d'agronome, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes au bénéfice d'un DAS dans un domaine lié à l'activité. Vous avez une expérience professionnelle de deux à quatre ans dans le domaine des améliorations foncières, du génie rural ou de l'aménagement du territoire et de l'environnement au sens large. Vous êtes à l'aise dans la gestion et la conduite de projets, dans l'analyse d'enjeux agricoles avec le territoire et l'environnement et dans l'identification de solutions appropriées, vous avez le sens des responsabilités et vous êtes apte à travailler en équipe mais également de façon autonome. Vous faites preuve d'entregent et disposez d'un certain talent dans la communication et la négociation. Vos capacités rédactionnelles se caractérisent notamment par un excellent esprit de synthèse et vous êtes à l'aise dans l'utilisation des outils informatiques et cartographiques.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2021 ou à convenir.

Lieu de travail: Courtemelon.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Paul Lachat, chef du Service de l'économie rurale, tél. 032 420 74 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

journalofficiel@lepays.ch

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique ECR », **jusqu'au 17 septembre 2021.**

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste d'

Ingénieur-e Réseau (sécurité/système) à 80-100%

Mission: Intégré à l'équipe Infrastructure, vous êtes responsable du réseau cantonal et avez l'aptitude de challenger notre partenaire en charge de ce domaine. Vous avez des connaissances en réseaux virtuels et next-gen. Vous donnez les impulsions pour faire évoluer le réseau. Vous avez de bonnes connaissances accompagnées des certifications des technologies Cisco. Vous êtes à même d'être force de proposition ou d'effectuer de la veille technologique. En plus de la gestion du réseau et en tant que membre d'une équipe agile, vous assistez vos collègues dans les domaines des infrastructures convergentes ou de sécurité next-gen en soutien des personnes spécialisées.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une formation en informatique de niveau master, ou d'une formation et d'une expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'au moins 2 à 4 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système et réseau avec des compétences confirmées dans les domaines Cisco. Des connaissances dans le domaine de la sécurité, ainsi que des infrastructures convergentes sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse dans un environnement complexe, un très bon esprit de synthèse, une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien. Vous avez de bonnes connaissances de l'anglais, parlé et écrit. Des connaissances de l'allemand constituent un atout.

Classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef de service, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Ingénieur-e Réseau SDI », **jusqu'au 17 septembre 2021.**

www.jura.ch/emplois



A la suite du départ du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste d'

Ingénieur-e Système Infrastructure à 80-100%

Mission: Intégré-e à l'équipe Infrastructure, vous êtes responsable de l'exploitation et l'évolution des systèmes centraux avec l'aptitude de challenger nos partenaires en charge de certain de ces domaines. Vous avez des aptitudes en backup (Avmar), stockage (DataDomain & NetApp), virtualisation de serveurs (VMware) et Windows Server (201x). Vous participez à la définition de la stratégie et à la conception technique des ces domaines. En tant que membre d'une équipe agile, vous assistez vos collègues dans différents domaines d'infrastructure ou de sécurité next-gen.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une formation en informatique de niveau master, ou d'une formation et d'une expérience jugées équivalentes. Vous justifiez d'au moins 2-4 années d'expérience en tant qu'administrateur-trice système avec des compétences confirmées dans les domaines Microsoft Windows Server et/ou VMware. Des connaissances dans le domaine de la sécurité, ainsi que des infrastructures convergentes sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse dans un environnement complexe, un très bon esprit de synthèse et une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé-e à vous former et à évoluer dans votre travail quotidien. Vous avez de bonnes connaissances de l'anglais, parlé et écrit. Des connaissances de l'allemand constituent un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Sven Decrauzat, responsable support et maintenance au SDI, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Ingénieur-e Système Infrastructure», **jusqu'au 17 septembre 2021.**

www.jura.ch/emplois



A la suite du départ du titulaire, le Service de l'informatique met au concours le poste d'

Ingénieur-e Système ICT Workplace à 80-100%

Mission: Intégré-e à l'équipe en charge de l'environnement utilisateur, vous êtes responsable de la mise en œuvre et de la gestion des outils de collaboration et de télécommunication de l'administration cantonale jurassienne. Vous participez à la définition de la stratégie et à la conception technique de ces domaines. Vous avez de bonnes connaissances dans les outils CISCO (CUCM, Jabber, WebEx Meetings) et l'aptitude de challenger nos partenaires. Vous effectuez la veille technologique en suivant les roadmap produits. Vous assurez la bonne performance des plateformes en place et effectuez le suivi en cas d'incident complexe. Vous participez à la stratégie d'accompagnement des utilisateurs dans la prise en main des outils. En plus de cette responsabilité et en tant que membre d'une équipe Agile, vous assistez vos collègues dans les plateformes End User (Virtual Desktop Infrastructure, Microsoft Azure, ...).

Profil: Vous êtes au bénéfice d'une formation en informatique de niveau master, ou d'une formation et d'une expérience jugée équivalente. Vous justifiez d'au moins 2-4 années d'expérience en tant qu'ingénieur-e ICT Workplace. Vous disposez de compétences confirmées sur les outils de collaboration CISCO. Des certifications dans le domaine sont un atout. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse dans un environnement complexe et une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes autonome, motivé-e à vous former et prêt-e à évoluer dans un environnement Agile.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Ingénieur-e Système ICT Workplace», **jusqu'au 17 septembre 2021.**

www.jura.ch/emplois



En prévision du départ du titulaire, l'Office des véhicules met au concours le poste de

Chef-fe du secteur financier à 50 %
(contrat de durée déterminée jusqu'au 31 août 2022 puis potentiellement évolutif à 80 ou 100% en CDI)

Mission : Assurer la responsabilité du secteur et diriger le personnel, garantir la parfaite gestion comptable et financière des activités de l'Office. Le-la Chef-fe du secteur financier est responsable de la saisie et du contrôle des écritures comptables, de la tenue des divers décomptes en application des bases légales, de la facturation de tout l'Office, des boucllements annuels, de la qualité du travail et du respect de la législation. Il-elle doit en outre assurer la formation des collaborateur-trice-s, veiller à la satisfaction client et assurer la veille légale de son secteur. Il-elle doit procéder à la vérification des dossiers ayant une incidence financière, conseiller la direction et les collaborateur-trice-s de l'Office, gérer les relations contractuelles avec les fournisseurs, effectuer un suivi régulier des relations contractuelles avec ces derniers, préparer l'élaboration du budget et du plan financier avec la direction et les chef-fe-s de secteur, s'occuper du suivi du budget et des indicateurs financiers (tableau de bord), traiter les dossiers de retrait de plaque, gérer l'encaissement de la taxe des véhicules et des émoluments, tenir à jour les procédures de travail dans le respect de la norme ISO 9001.

Profil : Titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, d'un bachelors en économie ou d'une expérience et formation jugées équivalentes. Etre au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste similaire. Avoir le sens de l'organisation et des priorités, et la capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Maîtriser la communication orale et avoir le sens de la négociation. Posséder des compétences en gestion de projet et en assurance qualité. Faire preuve de rigueur, être méthodique et apte à travailler de manière indépendante, tout en sachant collaborer avec les autres personnes de l'Office. Maîtriser les outils informatiques. Des connaissances de la langue allemande seraient un atout.

Fonction de référence et classe de traitement : Collaborateur-trice administratif-ve Vb / Classe 15.

Entrée en fonction : 1^{er} octobre 2021 ou à convenir.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du secteur financier de l'OVJ », **jusqu'au 10 septembre 2021.**

www.jura.ch/emplois



En prévision du départ en retraite de la titulaire, le Service de la formation post-obligatoire (SFP) met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 90 %

Mission : Assumer et coordonner la gestion administrative de l'Ecole de culture générale (organisation des différentes procédures d'admission, de la rentrée scolaire, des examens finaux, etc.). Gérer toute la comptabilité et la facturation de la division regroupant ses deux écoles. Soutenir le directeur de division dans la préparation de dossiers en qualité d'adjoint-e administratif-ve. Assurer la communication avec la direction, le corps enseignant et tous les acteurs de la division. Réceptionner, créer et gérer les bulletins semestriels. Gérer les absences des élèves et la planification des salles.

Profil : CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. 2 à 4 ans d'expérience minimum dans un poste similaire. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Aptitude à la communication orale. Bonne maîtrise du français oral et écrit. Compétence en gestion opérationnelle. Sens du contact et de l'autonomie. Excellente maîtrise de l'environnement Windows et d'Office, ainsi que de la comptabilité. Expérience dans le suivi des apprentis-e-s.

Fonction de référence et classe de traitement : Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9; tâche particulière d'adjoint-e administratif-ve au directeur de division (+ 1 classe).

Entrée en fonction : 1^{er} mars 2022 ou à convenir.

Lieu de travail : Delémont.

Renseignements : Peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Gerber, directeur de la Division santé-social-arts, tél. 032 420 79 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve DIVSSA », **jusqu'au 17 septembre 2021.**

www.jura.ch/emplois



Services sociaux régionaux
de la République et Canton du Jura
Secteur Administration

**Apprentis-es employés-es
de commerce**

En qualité d'entreprise formatrice, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours deux places d'apprentissage d'employé-e de commerce.

Durée de l'apprentissage:

3 ans du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2025.

Lieux de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Doris Marquis, responsable du secteur Administration des SSRJU au 032 420 72 72.

Dossier de candidature comprenant obligatoirement: lettre de motivation, curriculum vitae et copies des derniers bulletins scolaires. Vous pouvez utiliser le formulaire se trouvant sur notre site internet www.ssrju.ch, rubrique « Emplois ».

Les candidatures seront adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M^{me} Doris Marquis, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont avec mention « Postulation Apprentissage », **jusqu'au 19 septembre 2021.**



Services sociaux régionaux
de la République et Canton du Jura
Secteur Administration

En qualité d'entreprise formatrice, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours des

places de stage à l'intention des étudiant-e-s de l'École de commerce (EC) pour la profession d'employé-e de commerce.

Places de stage EC 3+1 ou EC 2+1**Durée du stage:**

1 année, du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023.

Lieux de travail: Delémont et Porrentruy.

Secteurs de travail: Secrétariat-réception – Administration en protection de l'adulte – Administration générale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Doris Marquis, responsable du secteur Administration des SSRJU au 032 420 72 72.

Dossier de candidature comprenant obligatoirement: lettre de motivation, curriculum vitae et copies des derniers bulletins scolaires. Veuillez préciser le lieu de travail souhaité. Vous pouvez utiliser le formulaire se trouvant sur notre site internet www.ssrju.ch, rubrique « Emplois ».

Les candidatures seront adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M^{me} Doris Marquis, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont avec mention « Postulation Stage EC », **jusqu'au 19 septembre 2021.**



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste d'

**Assistant-e social-e
secteur Protection de l'enfant**

Taux d'activité: 85% à discuter

Mission: Vous assumez les mandats de l'APEA et des Tribunaux et offrez, sur demande, conseil et accompagnement aux enfants et à leur famille. Vous collaborez avec le réseau jurassien actif dans le domaine de la jeunesse.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un diplôme HES en travail social (orientation service social ou éducation sociale) ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. La préférence sera donnée à une personne bénéficiant d'une formation post-grade avec de l'expérience dans le domaine. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous êtes apte à travailler dans des conditions pouvant être difficiles et possédez un sens aigu de la négociation. Vous faites preuve de très bonnes capacités de

communication orale et écrite. La possession d'une voiture et du permis de conduire sont des atouts.

Traitement: Assistant-e social-e, classe 14.

Entrée en fonction: De suite ou date à convenir.

Type de contrat: Contrat de remplacement d'une durée d'environ une année, renouvelable et pouvant déboucher sur un contrat de durée indéterminée.

Lieux de travail: Antenne de Delémont. Autres antennes de travail possibles Porrentruy et Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien Baettig, responsable du secteur Protection de l'enfant au 032 420 72 72 ou par courriel à sebastien.baettig@ssrju.ch

Les candidatures, correspondant au profil souhaité, seront accompagnées des documents usuels, y compris des extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Assistant-e social-e Protection de l'enfant », **jusqu'au mardi 22 septembre 2021.**

Office de l'assurance invalidité du Jura

En vue du prochain départ du titulaire, l'Office de l'assurance invalidité du Jura à Saignelégier recherche pour son secteur instruction un-e

Responsable opérationnel-le

(entre 80 et 100%)

Votre mission

- Gérer une équipe d'une dizaine de personnes en étant responsable de l'aspect administratif, de l'organisation du secteur tout en garantissant la qualité du travail et le respect des bases légales
- Soutenir activement les gestionnaires de dossiers tout au long du processus d'assurance-invalidité, du dépôt de la demande, de son analyse juridique et médicale jusqu'à la décision rendue de manière indépendante
- Participer au traitement des demandes de prestations AL et garantir l'amélioration continue des processus

Votre profil

- Etre au bénéfice d'une formation commerciale complétée par un brevet fédéral en assurances sociales
- Posséder une expérience confirmée en gestion d'équipe et/ou une formation en management et leadership
- Justifier d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'assurance-invalidité et avoir de très bonnes connaissances de son application légale
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités et être capable de faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion
- Maîtriser la communication orale et faire preuve d'empathie et de sens de la négociation

Nous vous offrons

- Un cadre de travail moderne avec des outils de gestion performants
- Un système d'horaire flexible permettant de concilier vie professionnelle et vie privée
- Une activité intéressante et variée au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire
- Une formation continue

Entrée en fonction

- A convenir

M^{me} A. Mercier vous renseignera volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez envoyer votre dossier complet uniquement par courriel à l'adresse mail@ccju.ch jusqu'au 10 septembre 2021.

Office de l'assurance invalidité du Jura

L'Office de l'assurance invalidité du Jura à Saignelégier recherche un-e

Economiste d'entreprise HES

(entre 80 et 100%)

Votre mission

- Gérer le management des contrats avec les partenaires jurassiens fournissant des prestations de réinsertion professionnelle. Construire une collaboration de confiance en y définissant les mesures, la mise en œuvre et le niveau de qualité attendu tout en négociant les tarifs et en rédigeant les conventions de prestations
- Administrer le contentieux juridique des demandes de prestations AI
- Mettre en œuvre les moyens de lutte contre la fraude selon les prescriptions légales
- Rechercher des solutions innovantes pour piloter l'amélioration continue des processus liés à l'assurance-invalidité

Votre profil

- Etre titulaire d'un Bachelor HES en Economie d'entreprise
- Avoir un intérêt marqué pour les assurances sociales et plus particulièrement l'assurance-invalidité
- Posséder un esprit analytique et de synthèse, le sens de l'organisation et des priorités et être capable de travailler de manière systémique et interdisciplinaire
- Maîtriser la communication écrite et orale et faire preuve de sens de la négociation

Nous vous offrons

- Un cadre de travail moderne avec des outils de gestion performants
- Un système d'horaire flexible permettant de concilier vie professionnelle et vie privée

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours les postes suivants:

Formatrice ou formateur en didactique de l'anglais à 30 %

Formatrice ou formateur en didactique des mathématiques à 30 %

en formation secondaire, sur le site de Bienne.

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur les postes et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation pour les deux postes:
10 septembre 2021

- Une activité intéressante et variée au sein d'une équipe de travail pluridisciplinaire
- Une formation continue

Entrée en fonction

- A convenir

M^{me} A. Mercier vous renseignera volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez envoyer votre dossier complet uniquement par courriel à l'adresse mail@ccju.ch jusqu'au 10 septembre 2021.

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 2574 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 12 août 2021.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier

Avis de mise à ban

La parcelle N° 3098 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 12 août 2021.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier

Avis de mise à ban

La parcelle N° 4074 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 12 août 2021.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 5164 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 12 août 2021.

La Juge civile: Lydie Montavon-Terrier.